

La grande peur de 1832 Le choléra, à Villers-Cotterêts

par M. Marcel LEROY

De tous temps, des calamités se sont abattues sur nos régions, mais il nous est difficile aujourd'hui d'imaginer l'importance qu'elles pouvaient prendre à des moments où la lutte contre "l'adversité" était le plus souvent impossible à mener.

L'année 1832 fut marquée par le Choléra. Endémique dans l'Inde depuis la plus haute antiquité, épidémique en Europe, le Choléra-morbus apparut en France dès le 15 mars (à Calais), atteignant la capitale le 26 mars, occasionnant une véritable folie collective (les malades pouvaient être emportés en moins de 24 heures). 18400 décès à Paris, 6786 décès dans notre département (en 7 mois) disent assez l'importance de l'épidémie.

Si l'on sait depuis 1883 (découverte de Koch) que la maladie est due à la pénétration dans l'intestin du bacille-virgule, on ne savait rien de précis en 1832 sur la cause du mal ; on connaissait seulement les symptômes caractéristiques, on pouvait seulement prendre des mesures d'hygiène générale qui d'ailleurs s'avèrent souvent bénéfiques.

A VILLERS-COTTERÊTS

La nouvelle se répand très vite du danger qui menace, surtout que la maladie est mal connue. Dès le 1^{er} avril, le maire de Villers-Cotterêts écrit au Sous-Préfet de Soissons pour protester contre l'arrivée au Dépôt de mendicité de la Seine -installé dans l'ancien château François 1^{er} depuis 1809- de reclus qui viennent du "*dépôt de Saint-Denis*", alors que "*le Choléra-morbus afflige la capitale et les communes environnantes*".

Une réponse du Préfet indique *qu'il paraît que l'on n'a évacué ces détenus sur Villers-Cotterêts que parce qu'il y avait encombrement à Saint-Denis et qu'il est probable que de semblables convois ne se renouvelleront plus ; que d'ailleurs on doit d'autant moins en concevoir d'inquiétude que l'opinion généralement accréditée est que le choléra spasmodique, qui fait quelques progrès à Paris, n'est pas plus que celui qui a été observé dans le Nord de l'Europe, nullement contagieux, mais seulement épidémique...* La population doit être tranquilisée du fait que l'état de salubrité du dépôt de mendicité est satisfaisant ; le Maire devra toutefois

inviter le Directeur à continuer à prendre toutes les mesures nécessaires à son entier assainissement.

Le 4 AVRIL, le Maire décide la création d'une Commission sanitaire *vu les circonstances impérieuses où se trouve le pays, à cause du danger qu'il court d'être envahi par le Choléra-morbus...* Quatre membres du Conseil municipal seconderont MM. Lecosse, docteur en chirurgie, Raynal et Lacabanne, officiers de santé, Moret, pharmacien et Leloire, artiste vétérinaire.

Pour *préserv*er la ville de l'épidémie, il faudra d'abord *veiller à la salubrité de l'air* ; dès le lendemain une visite générale de toutes les maisons de la ville devra y contribuer. Le balayage des devants de maisons est rendu obligatoire ; l'enlèvement des boues est accéléré (il aura lieu tous les jours, et non deux fois la semaine comme auparavant). Le Bureau de bienfaisance donnera un supplément de secours aux pauvres, surtout en viande ; du chlorure de chaux sera distribué, pour la désinfection des maisons.

INSPECTIONS SANITAIRES

Dès le 6 avril, nous connaissons les rapports des quatre sous-commissions. Nous en extrayons quelques « passages » qui donnent une idée des mesures d'hygiène observées dans une petite ville au début du siècle dernier :

- nombreux fumiers à enlever (environ 60)
- cour étroite remplie de lapins
- odeurs d'urine fortement prononcées
- puits perdu rempli jusqu'à la grille
- lieu d'aisance pleins à ras bord, surtout chez les aubergistes.
- débris d'animaux tués (surtout chez Laviolette qui a une bergerie, au 20 de la rue de Soissons).
- chez M. Landru, un tas d'ordures sur lequel on va « pisser » continuellement.
- la femme Varennes, marchande de marée et friture, a dans son appartement des marchandises qui exhalent une odeur peu agréable et qu'il serait nécessaire d'assainir.
- Lemadre, burrelier, rue de Soissons, a une fosse de cuir qui vicie l'air, l'établissement devrait être éloigné de la ville.
- à la Gendarmerie, rue de l'Ormet, un tas de fumier énorme ; il faudrait qu'il fut enlevé et qu'à l'avenir on ne le laissât pas séjourner aussi longtemps dans la cour, qu'on l'a fait jusqu'à présent.
- à l'Hospice, rue de l'Ormet, rien de plus infecte que la partie de la cour au sud-ouest. Il est extraordinaire que l'endroit qui devrait être tenu le plus proprement dans le pays soit celui le plus sale et on peut dire le plus malsain. Eau croupissante et puante chargée de toutes les déjections humaines, fumier aussi à enlever.
- à l'École mutuelle, les lieux d'aisance sont propres mais privés d'air, de manière qu'en y entrant on s'y trouve comme asphyxié par l'odeur ammoniacale et piquant fortement les yeux.
- au Gué de Marolles (non loin de l'emplacement actuel des feux de signalisation), état infect. Le Gué est boueux, rempli de vase ; on y jette des animaux morts qui corrompent l'eau.

Le 10 Avril, les rapports d'une nouvelle inspection concluent à une *bonne salubrité, dans l'ensemble* (c'est pourtant un peu bref pour qu'on ait pu remédier aux *manquements* signalés !).

LE CHOLÉRA SE DÉCLARE

C'est le 12 avril qu'a lieu la *première attaque*, au Dépôt de mendicité. Lors de la visite du Docteur Lecosse, à six heures du matin, trois malades sont signalés :

Jean Prevot, 71 ans ; Nicolas Bouillon, 66 ans ; Etienne Legret, 66 ans. Un quatrième malade — âgé de 75 ans — est reconnu le soir. Le rapport du Docteur décrit les symptômes de façon précise pour le premier malade : vomissements, nausées, diarrhées ; *l'invasion* a lieu subitement à 2 heures du matin, la mort survient à 7 heures du soir. Le deuxième malade présente les mêmes symptômes, presque au même degré ; il décède le 14 avril. La maladie du troisième est moins intense, décès le 18. Pour le quatrième, la diarrhée s'est déclarée le 12, à 4 heures du soir, le décès survient à 4 heures du matin, le lendemain.

Et le Docteur conclut :

Cette maladie me présente beaucoup de caractères du Choléra-morbus (il pratiquera l'autopsie dans plusieurs cas).

Le 16 avril, un nouveau cas, décès douze heures plus tard. Le 17, deux nouveaux malades... Tous les rapports du Docteur LECOSSE ont été conservés, 38 du 14 avril au 19 mai. 73 « pensionnaires » du Dépôt de mendicité ont été atteints (42 hommes, 31 femmes), 60 décès ont été constatés (33 hommes, 27 femmes) dont 2 après rechute. Le Docteur énonce les *causes prédisposantes* dans ce milieu particulier, causes en rapport avec des infirmités dues le plus souvent à l'âge : *lésions organiques de la tête, des poumons, du cœur, de l'estomac, des intestins ; paralysie, hémiplegie, décrépitude*... Par contre, il ne se prononce pas sur la *cause déterminante*, tous ces malades étant *bien chauffés, bien nourris*... (l'assainissement par le chlore a été effectué 6 mois auparavant). Les malades décédés avaient de 55 à 80 ans, sauf une soignante, Sœur Florence, très fatiguée, alitée le 5 mai, décédée le 6 au matin, à l'âge de 22 ans.

DANS LA VILLE

La réaction est assez violente, à laquelle la peur n'est certainement pas étrangère.

Le 15 avril, un nouvel arrêté du Maire précise les mesures de *salubrité et de santé* et fait allusion à de nouvelles difficultés. Il informe que les eaux insalubres provenant du Dépôt cesseront de couler dans la ville ; les indigents recevront gratuitement du chlorure de chaux ; la Commission sanitaire effectuera de nouvelles visites et les contrevenants seront *contraints judiciairement*. Il s'étonne d'apprendre : *que quelques individus se plaisent, par de mauvais discours, à dénaturer les intentions de l'administration et des citoyens avec lesquels elle s'est associée pour l'exécution de mesures que la prudence commandait de prendre dans les circonstances actuelles*.

Quels sont ces mauvais discours ? La rumeur publique parle-t-elle d'empoisonnement ? Un autre avis du Maire, malheureusement non daté, (peut-être de fin avril) recommande de nouveau les précautions prescrites, il invite ses administrés à se tenir en garde *contre les propos de la malveillance qui a voulu tirer parti de la présence d'une maladie terrible pour troubler l'ordre et la prospérité qui commençait à renaître. Sur aucun point de la France, il n'a été commis d'empoisonnement.* Le Maire demande aux habitants de dénoncer à l'autorité tout individu qui se permettrait de pareilles suppositions ; les cabaretiers doivent dénoncer semblables propos, sous peine d'être complices. Il précise que les membres du Conseil municipal, de la Commission sanitaire, ceux qui s'occupent du Bureau de bienfaisance et de l'Hospice sont connus, et qu'ils *consaquent tout leur temps pour épargner à leurs détracteurs les horreurs de l'épidémie.*

LE CHOLÉRA DANS LA VILLE

Les mesures de salubrité édictées par le Maire et Commission sanitaire semblent avoir été suivies. Dès le 11 avril, l'École des filles (voisine de l'Hospice) est évacuée pour y placer des cholériques, le cas échéant. Les trois docteurs s'efforcent de rassurer la population, le 19 avril, ils indiquent que les lessives et eaux provenant du lavage du linge *ne contiennent aucun principe malsain ni insalubre*, les eaux usées du Dépôt pourraient continuer à couler dans la ville sans aucun danger...

Et pourtant, le 23 avril, la veuve Colombe Françoise, 62 ans, factrice de la poste, est atteinte. Le Docteur LECOSSE, qui a décelé les symptômes, ne peut que constater le décès, le soir-même. (la malade souffrait de diarrhée chronique depuis plusieurs années ; l'attaque cholérique a été précédée d'une forte indigestion). Le 25, deuxième décès, 24 heures après les premiers symptômes. C'est véritablement un mois plus tard qu'on parle de *véritable invasion du choléra*. Le 25 mai, on admet à l'hospice Blanchère, un cordonnier de 39 ans qui vient de Trosly, près de Compiègne, où le mal sévit avec fureur. Son compagnon, qui l'a transporté, est *attaqué* le lendemain ; il y aura deux décès. 52 cas sont signalés, occasionnant 34 décès en 3 mois. On peut citer Jean Durier, alité le midi, mort 5 heures plus tard ; deux faucheurs — 40 et 17 ans — venant de Saint-Gobain pour travailler à Boursonne (ils sont déjà atteints en arrivant, le plus jeune meurt, le plus âgé guérit) ; une petite fille de 18 mois que sa nourrice de Grand-Rosoy reconduisait à sa mère à Paris (elle meurt en passant à Villers-Cotterêts)... Dans les 18 guérisons, on trouve les deux derniers atteints, un très pauvre ouvrier serrurier sauvé après une longue convalescence et une petite fille de 15 mois guérie après 8 jours de maladie.

Dans un dernier rapport, le Docteur LECOSSE indique que l'épidémie *n'a pas fait de grands ravages dans la ville*. Elle a généralement affecté la classe ouvrière la plus malheureuse, les plus mal logés et mal nourris, ceux qui appellent le médecin trop tard. Le Docteur n'a pas assez d'expérience pour *discuter* du mode de transmission du choléra ; la maladie est-elle contagieuse ? — Il n'a pas vu deux individus affectés dans la même habitation.

Le traitement s'est en général borné à *des boissons aromatisées et laudanisées, des lavements opiacés, des cataplasmes synapisés aux pieds, aux jambes et sur le ventre*. Si l'épidémie ne s'est pas propagée, on a déploré dans le même temps 300 cas de suette (fièvre caractérisée par une abondance de sueur), 20 de cholérine et des scarlatines ; le renfort apporté par un élève de 4^e année de la Faculté de Médecine de Paris a été apprécié des praticiens locaux.

DANS LE CANTON

Une commission cantonale de salubrité s'est réunie à partir du 26 avril. Le mal est signalé à Faverolles dès le 3 mai, à Ancienville le 8. A la séance du 24 mai, on apprend *qu'un grand nombre de personnes ont succombé dans toutes les communes du canton, victimes de l'épidémie ; beaucoup en sont encore atteintes. La moitié de la classe ouvrière est hors d'état de travailler*.

CONCLUSION

Je n'ai pas *"trouvé"* de cas de choléra à Villers-Cotterêts lors de six autres épidémies qui ont affecté notre pays. Nous pouvons être d'accord avec le Docteur LECOSSE pour dire que *"cela"* n'a pas été catastrophique, peut-être si l'on compare avec Paris et d'autres villes particulièrement touchées. Tout-de-même, 94 morts en 4 mois, pour une population de 2 688 habitants !

Souhaitons ne pas *"revoir"* une telle épidémie, nous nous *"conten-*
tons" des maladies endémiques signalées par le rapport de 1832 et qui sévissent encore 150 ans après : rhumatismes aigus et chroniques, affections articulaires, gouttes aiguës et chroniques, dus au voisinage d'une grande forêt, à l'humidité, aux fréquentes variations atmosphériques !

APPENDICE

Le Choléra-morbus a *"fait irruption"* dans l'Aisne le 5 avril 1832, à Chézy-sur-Marne. Il s'est bientôt propagé dans d'autres communes. Au mois de novembre, l'épidémie avait complètement disparu, Bucy-les-Pierrepont étant la dernière commune atteinte.

Avant son apparition des mesures hygiéniques et sanitaires avaient été prescrites par l'Administration préfectorale, le département étant *"découpé"* en circonscriptions médicales assignées à tous les praticiens.

Les instructions rappelaient que la cause déterminante, spécifique était inconnue ; elles énuméraient des causes prédisposantes que nous nous plaçons à citer : action de l'air froid et humide, transition brusque du chaud au froid, habitation dans des lieux bas et humides, entassement des individus, encombrement des habitations par les animaux domestiques, travaux excessifs, fatigue, veilles, affections tristes de l'âme, crainte, frayeur de l'épidémie, vêtements insuffisants ou malpropres,

abus d'aliments, excès de boissons spiritueuses, digestions difficiles, incontinence...

464 communes (sur 837) ont été affectées par l'épidémie.

30 000 personnes ont été atteintes dans le département ; sur 15 589 malades hospitalisés, on a déploré 6 786 décès (3 021 hommes, 3 765 femmes). L'arrondissement de Soissons semble détenir le privilège d'un "triste record" : 1 malade pour 22 habitants, 1 décès pour 48 habitants. Des considérations générales accompagnent les derniers comptes-rendus :

«La mort a plus particulièrement frappé des personnes prédisposées, soit par d'autres maladies, soit par des excès de travail ou de boissons alcooliques. La crainte et la frayeur ont fait également un grand nombre de victimes.»

«On ne saurait dire combien la propreté, et surtout combien une vie bien ordonnée, régulière, calme, occupée et sobre ont pu contribuer à préserver du choléra. Dans les collèges, dans les écoles, dans les maisons religieuses, dans les grands pensionnats on ne compte aucun cas de la maladie épidémique.»

La maladie a coûté 152 308 F, somme dont on nous donne la provenance : 20 700 F de secours accordés par le Roi, 61 608 F alloués par le Gouvernement, 40 000 F par le Conseil général, 30 000 F par les Caisses communales et Bureaux de bienfaisance.

En conclusion, on se plaît à louer le "zèle des autorités locales, le dévouement des médecins et la bienfaisance des citoyens" qui ont permis d'enrayer le fléau.

M. LEROY

SOURCES

Archives communales de Villers-Cotterêts
État-Civil Villers-Cotterêts
Annuaire du Département de l'Aisne : année 1833, année 1834.